UNSA POLE EMPLOI
6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@pole-emploi.fr
Site : www.unsa-pole-emploi.fr

libres ensemble

Elections professionnelles 2009

Mode d'emploi à destination des agents

Avant la fin de cette année nous aurons procédé au renouvellement des instances représentatives du personnel. Ces élections, les premières du genre à Pôle emploi vont modifier durablement la configuration syndicale, tant pour les ex ANPE que pour les ex RAC.

Petit rappel sur l'existant :

Au RAC tout d'abord, les syndicats soumis aux règles du code du travail fonctionnaient avec des instances de droit privé, CE, CHSCT et délégués du personnel. La représentativité des syndicats s'appuyait sur l'arrêté de 1966 qui accordait une représentativité de droit aux cinq confédérations : **CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO. L'UNSA** et **SUD** y étaient très peu implantés.

A l'ANPE, les syndicats étaient soumis aux dispositions du droit syndical de la fonction publique, la représentativité s'appuyait notamment sur la loi dite « PERBEN » qui en fixait les critères. A cet égard hormis les cinq confédérations citées plus haut, **l'UNSA et le SNU/FSU** étaient considérés comme représentatifs nationalement. A ces 7 syndicats s'ajoutaient localement SUD et les syndicats des DOM et de la CORSE.

Les instances fonctionnaient sur le modèle de la fonction publique avec des CCPN et CCPR, des CPN et CPL, à cela s'ajoutait des CNHSCT et CRHSCT élus directement par les agents.

Le point commun aux deux systèmes et pas le moindre, les syndicats n'avaient pas à réaliser un score supérieur a 10% aux élections pour demeurer représentatifs.

Demain, nous allons devoir élire des représentants du personnel sur les règles du droit privé, mais pas que.

En effet depuis la loi du 20 aout 2008, les syndicats doivent prouver leur représentativité en réalisant au 1er tour des élections dans les CE, 10% des suffrages valablement exprimés.

Chaque établissement, 29 au total à Pôle emploi, aura des syndicats représentatifs et des syndicats sous la barre des 10%, selon les résultats obtenus.

La représentativité nationale dépendra étroitement des scores réalisés au niveau local, car le même mode de calcul s'applique : 10% du total des voix recueillies au niveau national

La loi du 20 aout 2008 et le passage à des instances de droit privé, telles que nous les connaissons aujourd'hui de façon transitoire, va bouleverser les formes du dialogue social à Pôle emploi.

Sur la ligne de départ, il y aura pas moins de 9 organisations syndicales nationales, plus des syndicats locaux. Dans ce contexte réussir à franchir en vainqueur la ligne d'arrivée est un objectif, notamment pour les plus petits syndicats difficile à atteindre.

Les conséquences à court terme seront de modifier le rapport de force entre les syndicats, seuls les représentatifs nationalement pourront participer aux réunions des délégués syndicaux centraux, seuls à pouvoir négocier des accords sur le temps de travail, les rémunérations, le plan sénior, la convention collective… les battus n'auront plus voix au chapitre, ni guère de moyens pour fonctionner.

Naturellement le choix des électeurs est souverain, mais attention aux mirages : moins de syndicats peux tuer les syndicats.
L'équilibre qui existe actuellement entre les syndicats plus radicaux et les autres plus réformistes, risque d'être rompu au profit d'une seule ligne syndicale. N'oublions pas également que pour signer un accord, il faut pour qu'il soit valable, peser au moins 30% aux dernières élections, sans pour autant que ceux qui totalisent au moins 50% des voix ne s'y opposent pas.

Cette double condition, 30 et 50% peut figer le dialogue social dans l'entreprise, favorisant ainsi toutes les surenchères démagogiques.

Attention, il est aussi très important de voter, l'abstention est tentante face aux difficultés que les agents rencontrent dans cette période de mise en place des sites mixtes, de forte montée du chômage et de l'absence d'une grande visibilité syndicale.

Je ne laisse plus les autres décider pour moi!

En votant :

- **Je choisis le dialogue !**
- **Je choisis la négociation !**
- **Je choisis la défense du service public!**
- **Je revendique un meilleur salaire !**
- **J'exige des conditions de travail décentes !**